

*Date de dépôt: 30 novembre 2004*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier :**

- a) PL 9317-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2003**
- b) PL 9414-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2005**

### **Rapport de Mme Morgane Gauthier**

Mesdames et

Messieurs les députés,

La commission de l'énergie s'est réunie les 5 et 18 novembre 2004 pour examiner les comptes 2003 et le budget 2005 des Services industriels de Genève (SIG). La présidence de la commission était assurée par Monsieur Pagani. Le président du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE), Monsieur Cramer, ainsi que Mme Hislaire Kammerman, secrétaire-adjointe du DIAE et Monsieur Ouzilou, directeur du service cantonal de l'énergie ont assisté à nos travaux. Pour la présentation des deux projets de lois, les SIG se sont exprimés par les voix de Monsieur Mouchet, président du conseil d'administration, Monsieur Batistella, directeur général et Monsieur Florio, directeur du service des finances et d'administration.

Les procès-verbaux ont été tenus par Madame Seyfried et Monsieur Picino, qu'ils en soient remerciés.

## 1. Présentation du projet de loi 9317

Lors de sa séance du 29 avril 2004, le Conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG) a adopté le rapport de l'organe de révision chargé du contrôle des comptes, le compte rendu financier pour 2003 et le rapport annuel de gestion de l'entreprise. Conformément à la loi, il revient au Grand Conseil d'approuver ces documents.

Les états financiers 2003 confirment la santé financière de l'entreprise et sa capacité à se développer dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la Constitution et la loi :

<i>En milliers de francs</i>	<b>2003</b>	<b>2002</b>
a) Marge brute d'exploitation	323 535,9	310 235,0
b) résultat consolidé du groupe	168 504,9	117 770,5
c) total du bilan consolidé du groupe	2 090 516,0	1 998 155,2

La comptabilité analytique, qui exclut les modifications de l'engagement de retraite et les opérations de consolidation, met en évidence le résultat de l'entreprise SIG, y compris sa filiale Thermelec SA détenue à 100%. Au niveau du groupe SIG (y compris l'impact des sociétés consolidées), le résultat net est de 168,5 millions de francs (117,8 millions de francs en 2002). La contribution des sociétés consolidées (+42,7 millions de francs) s'explique principalement par l'apport d'EOS Holding traduisant l'évolution favorable de cette société suite, notamment, aux efforts consentis par ses actionnaires clients en vue de son assainissement. En outre, il convient également de relever que cette société a présenté pour la première fois en 2003 des états financiers certifiés selon les normes comptables internationales IFRS. L'impact de ces changements a été significatif et a nécessité le retraitement des états financiers SIG 2002 afin de les rendre comparables au bilan et au résultat de l'exercice 2003, raison pour laquelle les chiffres présentés dans la colonne 2002 diffèrent de ceux figurant dans la loi approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2002. Ainsi, on constate au 1<sup>er</sup> janvier 2002 une augmentation des réserves de SIG de plus de 63 millions de francs, s'expliquant essentiellement par des extournes de provisions non autorisées du point de vue des normes IFRS. En outre, il convient de mettre en évidence qu'EOS Holding a changé sa date de clôture en la portant du 30 septembre au 31 décembre. De ce fait l'exercice de transition 2003 couvre une période de 15 mois.

L'exercice 2003 a dégagé une capacité d'autofinancement de 232,8 millions de francs qui a permis de couvrir en totalité les dépenses d'investissements de l'année (101,8 millions de francs).

Les produits de 886,0 millions de francs ont évolué significativement par rapport à 2002 (837,6 millions de francs). Cet accroissement s'explique par l'intégration du Service de traitement des eaux usées (+46 millions) et par des conditions climatiques exceptionnelles, notamment la canicule de l'été dernier. Celle-ci explique l'accroissement sensible de la consommation d'électricité (+3 % ; +8 millions de francs) et d'eau (+9 % ; +7 millions de francs). Les ventes de gaz naturel ont également progressé de 10% (+6 millions de francs).

L'augmentation des charges d'exploitation (308,0 millions de francs en 2003 et 275,6 millions de francs en 2002) résulte essentiellement de l'intégration du Service de traitement des eaux usées (+46 millions de francs). Il convient cependant de rappeler que cette activité gérée pour le compte de l'Etat n'influence pas le résultat de l'entreprise, la totalité des charges étant couverte par le fonds cantonal d'assainissement.

L'année 2003 a vu des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles sensiblement supérieurs à 2002 (investissements bruts 126 millions de francs contre 104 millions de francs en 2002). Cet exercice a été marqué par la poursuite de la construction de l'usine de traitement d'eau des Tuileries et par des travaux visant à améliorer la qualité et la fiabilité de nos réseaux de distribution. Ce développement des investissements explique en partie la réduction du cash-flow libre (133 millions de francs en 2003 contre 146 millions de francs en 2002) alors que la capacité d'autofinancement est restée pratiquement inchangée (233 millions de francs en 2003 contre 234 millions de francs en 2002).

Le niveau élevé des cash-flows libres de ces derniers exercices a permis à SIG de poursuivre sa politique de désendettement. SIG a pu négocier avec un de ses partenaires financiers le remboursement anticipé d'un emprunt de 100 millions de francs, au taux de 4,01% et venant à échéance en 2008. Du fait de la soulte payée pour cette opération, les intérêts et les frais sur emprunts ont augmenté de 4 millions de francs par rapport à 2002. Sans cette opération ils se seraient situés à un niveau sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent. Compte tenu de ce remboursement anticipé le montant des emprunts à leur valeur nominale s'élevait au 28 février 2003 à 650 millions de francs contre 710 millions de francs à fin février 2002. Au 31 décembre 2003 le ratio fonds propres sur total du bilan s'élevait à 43% contre 37% au 31 décembre 2002.

Le total du bilan passe de 1998,2 millions de francs en 2002 à 2090,5 millions de francs en 2003

SIG répond seule de ses engagements financiers. L'entreprise est au bénéfice de par la loi d'une exonération des impôts cantonaux et communaux.

En application des dispositions légales spécifiques et sans tenir compte de redevances auxquelles SIG est exposée au même titre que toute autre entité comparable, l'entreprise est astreinte à des contributions diverses qui ont représenté un montant de 52,5 millions de francs pour l'exercice 2003, dont les droits d'eau pour le captage dans la nappe (2,6 millions de francs) et les redevances hydrauliques pour Verbois et Seujet (5,5 millions de francs).

Cette charge se décompose comme suit :

<i>En milliers de francs</i>	Etat	Ville de Genève	Autres communes	<b>Total</b>
a) Redevances pour l'utilisation du domaine public	4 854,7	15 986,9	17 996,0	<b>38 837,6</b>
b) Fonds énergie des collectivités publiques	3 905,6	–	–	<b>3 905,6</b>
c) Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	2 621,1	–	–	<b>2 621,1</b>
d) Redevances hydrauliques	5 511,5	–	–	<b>5 511,5</b>
e) Subventions et autres redevances	1 435,8	26,5	175,3	<b>1 637,6</b>
<b>Total des versements aux collectivités publiques</b>	<b>18 328,7</b>	<b>16 013,4</b>	<b>18 171,3</b>	<b>52 513,4</b>
f) Intérêt de 5% sur le capital de dotation	2 750,0	1 500,0	750,0	<b>5 000,0</b>

## *1.2. Vote de la commission sur le PL 9317*

Au bénéfice de ces explications, la commission de l'énergie a voté à **l'unanimité des membres présents** (1 AdG, 3Soc, 2Ve, 3Lib, 2Rad, 2PDC, 1UDC) le projet de loi du Conseil d'Etat en trois débats et vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre le vote de la commission.

## **2. Présentation du projet de loi 9414**

L'exercice 2004 confirme l'amélioration de la santé financière de SIG constatée lors des derniers exercices. Le résultat net de 132,4 millions de francs marque une progression de 9 millions du bénéfice par rapport au budget 2004. Cette succession d'exercices favorables aura permis d'assainir de manière significative la situation financière de SIG, en réduisant son endettement. Elle pourra ainsi faire face aux investissements qu'elle sera amenée à réaliser dans les domaines de l'approvisionnement électrique, des télécoms ou de l'environnement et ce, dans un marché en voie de mutation.

Dans le but de se préparer à une éventuelle ouverture complète du marché européen de l'électricité en 2007, de même que celle du marché suisse, SIG prévoit pour l'année 2005 des investissements liés notamment à la sécurisation de l'approvisionnement électrique. Rappelons qu'en 2002, le refus de la loi sur le marché de l'électricité (LME) par le peuple suisse et en particulier par les électeurs genevois à plus de 60 % avait été principalement attribué aux interrogations des citoyens concernant la garantie du maintien de la sécurité de l'approvisionnement, ainsi que la garantie d'un service public de qualité.

C'est ainsi qu'une dépense de 200 millions est inscrite au budget 2005 au titre d'investissement financier, pour couvrir dès 2005 les besoins liés à la sécurisation de l'approvisionnement électrique. Cela générera un cash-flow de gestion négatif de 116 millions de francs. Cette dépense demandera de chercher de nouveaux financements externes pour la réalisation des opportunités en cours d'étude, ce qui est rendu possible par la réduction de l'endettement de SIG de 250 millions de francs entre fin 2002 et 2004.

Il est à noter cependant que le montant de la dette de SIG reste à un niveau élevé (550 millions) et qu'elle dispose donc d'une marge de manœuvre réduite en comparaison avec plusieurs de ses concurrents potentiels (par exemple : Romande Energie, Forces Motrices Bernoises, Entreprises Electriques Fribourgeoises).

### **2.1.1. Charges de personnel**

Les charges de personnel qui s'élèvent à 226,4 millions de francs sont proches de celles du budget 2004 (223,0 millions de francs). Les principaux points à mettre en évidence sont :

- une adaptation des salaires (indexation et augmentation réelle) estimée à 2 % (1,5 % au budget 2003);
- une stabilité de l'effectif par rapport au budget 2004 (1635 postes au budgets 2004 et 2005). Cette stabilité reflète la poursuite de l'effort de maîtrise des effectifs déployé par SIG depuis quelques années.

### **2.1.2. Rémunération des propriétaires**

La totalité des contributions en faveur des collectivités publiques s'élève à 52,2 millions de francs et reste stable en 2005 (51,7 millions de francs au budget 2004). Les contributions principales se décomposent comme suit :

*En millions de francs*

37,2	Redevance pour l'occupation du domaine public
5,0	Rémunération du capital de dotation
5,5	Redevances hydrauliques pour les barrages de Verbois et du Seujet
3,9	Subvention versée au fonds d'énergie des collectivités publiques
3,0	Redevances pour les captages d'eau souterraine
0,5	Gratuité offerte sur le traitement des déchets provenant d'œuvres caritatives
0,4	Taxe de pompage de l'eau du Rhône pour l'usine des Cheneviers
1,5	Subvention aux autoproducteurs d'électricité

### **2.1.3. Endettement et charges financières**

La baisse significative des charges financières (26,1 millions de francs) par rapport au budget 2004 (33,1 millions de francs) résulte de l'amortissement de la dette et, plus particulièrement, du remboursement anticipé de deux emprunts intervenus fin 2003 et début 2004 pour un montant global de 180 millions de francs. Entre fin 2002 et fin 2004 l'endettement à long terme de SIG aura passé de 750 à 500 millions de francs.

### **2.1.4. Investissements**

a) Investissements destinés au maintien et au développement des infrastructures de production et de distribution : le budget 2005 prévoit des investissements nets de 117,3 millions de francs (116,6 millions de francs hors charges d'investissements non activées au budget 2004).

b) Investissement extraordinaire destiné à sécuriser à long terme l'approvisionnement du canton: le budget d'investissements comprend également un montant de 200 millions de francs (au titre d'investissement financier) en vue de sécuriser à long terme l'approvisionnement en énergie électrique du canton. En effet, dès la fin des accords avec EOS Holding (septembre 2007), SIG devra avoir de nouvelles sources contractuelles pour garantir son approvisionnement à long terme.

Les éléments tant financiers que de gestion relatifs aux différents secteurs d'activités des SIG ainsi que le détail de ce qui précède figurent dans le document remis à chaque député intitulé « Budget 2005, version approuvée au Conseil d'Administration du 30 septembre 2004 ».

## *2.2 Vote de la commission*

Au bénéfice de ces explications, la commission de l'énergie a voté à **l'unanimité des membres présents** (1 AdG, 3Soc, 1Ve, 1Lib, 1Rad, 2PDC, 1UDC) le projet de loi du Conseil d'Etat en trois débats et vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre le vote de la commission.

## **Projet de loi (9317)**

### **approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2003**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution genevoise, du 24 mai 1847 ;  
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 ;  
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 29 avril 2004,  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1      Gestion**

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des Services industriels de Genève ainsi que le rapport annuel de gestion des Services industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003 sont approuvés.

#### **Art. 2      Comptes de résultat consolidé et total du bilan**

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2003, présentés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement IAS sont approuvés conformément aux résultats suivants :

	F
a) marge brute d'exploitation	323 535 900
b) résultat consolidé du groupe	168 504 900
c) total du bilan consolidé du groupe	2 090 516 000



## Projet de loi (9414)

### approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2005

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 160, alinéa 1, lettre a, de la constitution genevoise, du 24 mai 1847;  
vu l'article 37, lettre a, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;  
vu la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 30 septembre 2003,  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Budget d'exploitation**

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

a) total des produits :	884 251 500 F
b) marge brute d'exploitation :	288 957 200 F
c) résultat opérationnel	210 706 100 F
d) résultat net de l'exercice	132 395 400 F
e) cash flow de gestion	-116 038 400 F

(avec impact Voisin-Voisine et Mosaïc)

#### **Art. 2 Budget d'investissement**

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 117 340 200 F (investissements nets) et 206 118 500 F d'investissements financiers, est approuvé.

#### **Art. 3 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.